

À Collioure, le futur Plan Local d'Urbanisme attise les passions

CÔTE VERMELLE. Censé imaginer le développement économique et de l'habitat pour les 30 ans à venir, le Plan Local d'Urbanisme de la commune ne fait pas l'unanimité et oblige le maire à se défendre de tout projet de bétonisation.

C'est le débat passionné qui secoue en cette fin d'année la paisible commune de Collioure. En élabrant un nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) qui succédera au Plan d'occupation des sols, la municipalité et son maire LR Jacques Manya se sont attirés les foudres d'opposants politiques, militants écologiques et associations citoyennes. En cause, l'orientation générale de ce PLU qui prévoit selon eux davantage d'urbanisation et donc de logements et zones à aménager au profit des promoteurs immobiliers.

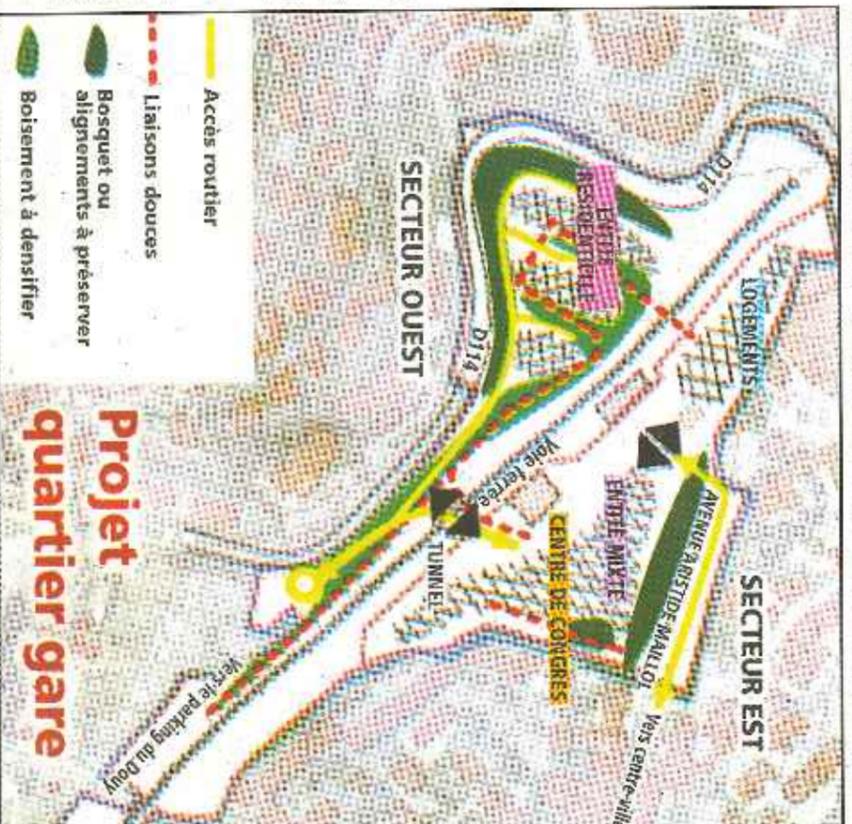
« Collioure ne doit pas ressembler à une ville morte »

Dans une commune du littoral à l'authenticité paysagère si marquée, à l'aspect carte postale et à la topographie largement contraignante en matière d'urbanisme, les arguments des opposants semblent trouver un écho tout particulier au grand dam du premier magistrat, passablement énervé par les polémiques. « Ce PLU est la meilleure chose pour être juste sur la meilleure chose pour être juste d'un plan pour les 25-30 prochaines années. Il ne s'appliquera pas demain mais il ne doit pas nous empêcher d'anticiper les évolutions qui vont arriver. Si l'ennemi réfuse pas son caractère politique, il accorde en revanche ses opposants politiques de « l'utiliser à des fins politiques pour me nuire. Soit on réfléchit calmement pour imaginer la vie des colliourais ces trente prochaines années, soit on est dans la peur en virifiant l'environnement de la commune. On a repris la trame et les grandes orientations élaborées par l'équipe municipale précédente. » Alors que les opposants évoquent la cons-

truction de 580 logements, là aussi, le maire semble temporer. « La quantification du nombre de logements ne sera pas gravée dans le marbre. On est sur un règlement de 20 à 30 logements à l'hectare. Notre volonté est de favoriser l'installation en résidence principale avec une nouvelle ergonomie des quartiers. Avoir des habitats fonctionnels qui répondent aux enjeux de demain comme le vieillissement de la population. On est sur une évolution démographique de 1 % de la population par an tout en évitant de consommer de l'espace mais plutôt en le densifiant. Je ne veux pas d'une ville morte dont il nous faut fixer de la population avec de l'habitat social et des logements de type T3-T4. »

Projet quartier gare

Concrètement, ce PLU prévoit trois principaux zones. Le secteur de la Gare (infographie ci-contre), le Puing d'Ambelle entre la route de Madeloc et la rue Haicotte puis le quartier du Coma Xeric au sud de la ville. Au total : 13,9 hectares dont 9,1 aménageables. Pour le secteur de la gare, il s'agit comme on peut le lire sur les grandes lignes du projet « de composer un nouveau quartier. Il s'agit de préserver la vue sur le centre ancien et le château en aménageant des îlots bâtis sur les terrasses existantes en contrebas de la route indignant des cheminement pitons. Organiser le bâti en patte et sous forme de collectifs. Prévoir une majorité de parkings en sous-sol. Rédiger les conditions d'un habitat pour tous en favorisant la mixité sociale avec un minimum de 20 % de logements collectifs sociaux. » En revanche et si les documents font mention de la construction d'un centre de congrès, Jacques Manya semble écarter cette hypothèse avec son installa-



tion plutôt en centre-ville dans des locaux municipaux déjà existants.

Projet quartier d'Ambelle

Pour ce secteur en pente, 50 à 100 logements devraient sortir de terre ainsi qu'un rond-point au-dessus de la colline pour desservir la route de Madeloc. Le PLU annonçant « la création d'une coulure entre les constructions existantes de part et d'autre et homogénéiser la composition du secteur. » Alors que plusieurs voix semblent se faire entendre, Jacques Manya se veut à la fois discret et l'engagé publique du 3 janvier au 3 février sera un grand carrefour de démocratie avant l'approbation du PLU d'ici

le 27 mars. Mais ce PLU est sur une problématique d'intérêt général et il est hors de question de se focaliser sur des intérêts particuliers. »

Projet Coma Xeric

Dans le secteur sud, le PLU envisage « de faire partir du relief pour créer un pôle jouxtant la moule du balcon située à l'est et en organisant un habitat de densité dégradée vers l'ouest. Organiser le bâti sous forme de collectifs groupés essentiellement autour d'une placette, de semi-collectifs, maisons de villas et habitations individuelles en bande organisée de telle sorte que leur composition constitue un ensemble cohérent et harmonieux. »

Julien Marlon

Une nouvelle zone économique



Le PLU devrait prévoir une extension de la zone artisanale et économique du cap Dorat. La volonté du maire est d'y installer la future caserne du Sdis sur 8 300 m², la cave coopérative, des caves particulières et des espaces pour les agriculteurs. « Le cap Do-

50€ el Jou Vell

Dimanche 1^{er} janvier

BUFFET SPÉCIAL

Gambas, langoustes, huîtres, dinde, etc.